

Le BINUCA et le PNUD remettent au gouvernement 3500 exemplaires du Code Pénal et du Code de Procédure Pénal ainsi que des équipements d'une valeur d'environ 154 millions de FCFA.

Grâce aux fonds de consolidation de la paix, le Bureau Intégré des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix en Centrafrique (BINUCA) et le Projet de Renforcement de l'Etat de Droit (PRED) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont remis, le vendredi 29 juillet 2011, 3.500 exemplaires du Code Pénal et du Code de procédure Pénal, ainsi que divers matériels et équipements, d'une valeur d'environ 154 millions de FCFA, composés de quatre (4) véhicules 4x4, de dix (10) MotoCross, de dix (10) valises dactyloscopiques, de dix (10) photocopieuses, de mobiliers et fournitures de bureau ainsi que de lots de livres didactiques de droit.



Vue des Officiels

Ces équipements sont destinés aux partenaires que sont les Ministères de la Justice et celui de la Sécurité Publique, la Cour de Cassation, la Cour d'appel, les Tribunaux de Grande Instance de trois villes de province (Paoua, Bocaranga, Batangafo), les Commissariats de Police de Bossangoa, Bozoum, Sibut, et Kaga-Bandoro, la Direction Générale de la gendarmerie, la prison de Bangui, l'ENAM et la Faculté de Droit de l'Université.

La cérémonie de remise de ces équipements était présidée par le Ministre de la Justice et de la Moralisation, garde des Sceaux, M. Firmin FINDIRO, accompagné de quelques membres du Gouvernement dont la Ministre de la Coopération Internationale. Elle a eu lieu en présence des Représentants des agences du Système des Nations-Unies et des bénéficiaires du projet.

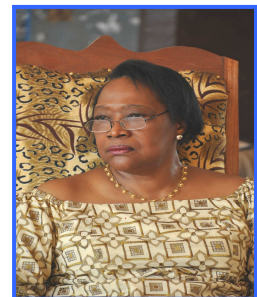
Depuis le lancement, le 29 octobre 2008, du Projet de Renforcement de l'Etat de Droit à travers la Réforme des institutions de Justice et de sécurité en abrégé PRED, beaucoup de réalisations ont été faites au bénéfice des différents partenaires des services judiciaires, pénitentiaires et policières notamment la construction et la réhabilitation des maisons pénitentiaires, des commissariats de police et des maisons du droit.

Mais il s'est avéré que les services judiciaires et policiers ne disposent pas toujours de moyens nécessaires sur le terrain pour remplir leurs missions de garantie des libertés, de défense des institutions de la République, de maintien de la paix et de la libre circulation des biens et des personnes aux frontières. En province, les carences sont énormes dans les commissariats de police et dans les cours et tribunaux. Ceux-ci manquent du minimum nécessaire pour leur fonctionnement adéquat.

Tous ces matériels et ouvrages sont autant d'outils que la communauté internationale à travers le fond de Consolidation de la Paix, met à la disposition de la République Centrafricaine et plus particulièrement du Ministère de la justice pour construire un Etat de droit respectueux des droits humains.

Selon la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies en Centrafrique, Madame Margaret Vogt, « les Nations Unies croient fermement qu'il est possible de consolider la paix dans la période qui suit la fin d'un conflit, et de la préserver durablement, que si la population est assurée d'avoir accès à la justice à travers une administration de la justice efficace. Pour cela, il est important de donner les moyens au système judiciaire pour conduire avec efficacité ses missions constitutionnelles.

« Je reste convaincue, a-t-elle déclaré que les efforts consentis par la communauté internationale pour aider les acteurs du système judiciaire à remplir leur mission seront récompensés par le travail des magistrats eux-mêmes dans les cours et les tribunaux. C'est pourquoi je pense, au-delà de ces matériels, que c'est la volonté et le travail de tous au sein de l'administration judiciaire qui permettra de provoquer un changement qualitatif dans un secteur aussi essentiel que celui de la justice. »



RSSGNU. Mme
VOGT- Margaret



CSDHJ
M. ONANA

Pour le Chef de la Section Droit de l'Homme et Justice du BINUCA, Monsieur Renner Onana, « le code pénal et le code de procédure pénale qui sont remis sont est le fruit d'un travail de codification qui répondait à un double combat : le combat contre l'incertitude et l'arbitraire et d'autre part celui de l'unification et de la consolidation. En effet, promulgués respectivement le 18 juillet 1961 et le 15 janvier 1962, les anciens code pénal et code de procédure pénale n'avaient subi jusqu'au 6 janvier 2010 aucune révision majeure de leurs dispositions. L'évolution de la société, la ratification par la RCA de plusieurs conventions ainsi que la reconnaissance de certains crimes par la communauté internationale entre autres ont, au fil des décennies, conféré à ces deux instruments un caractère désuet tout en signifiant l'urgence de procéder à un aggiornamento de ces textes. Après près d'un demi-siècle de vie mouvementée, des multiples turpitudes, les deux codes avaient besoin d'être réformés, ils avaient besoin d'entrer en conversation avec les réalités présentes et futur du monde, de l'Afrique et de la RCA. Pour l'histoire, dans cette activité de réforme, il y avait un troisième code qui les accompagnait notamment le Code de justice militaire qui lui n'a pas prospéré jusqu'aujourd'hui et nous avons l'espoir qu'il aboutira. »

Il est important de dire c'est le financement octroyé à deux reprises par le Bureau de l'Organisation des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA) et d'autres partenaires au développement (tel que l'Union Européenne) au Ministère de la Justice a qui a permis de 2006 à 2010 d'effectuer le travail de révision et de réaménagement des codes. L'ardeur inlassable des experts a produit des moutures successives, plusieurs fois soumis à validation auprès des autorités nationales et des parlementaires. C'est ce travail d'experts et des parlementaires et particulièrement ceux de la Commission des Lois du parlement, du Secrétariat général du gouvernement et du Ministère de la Justice, qui a conduit à la promulgation par le Président de la République, le 6 janvier 2010 des lois No 10.001 et 10.002 portant création des nouveaux code pénal et code de procédure pénale centrafricains.

Parmi les innovations contenues dans les nouveaux textes , il faut noter, la réduction du recours systématique à la détention, la protection effective des droits de la défense, l'instruction préparatoire obligatoire pour tous les crimes, la coopération et l'entraide judiciaire, la traite des personnes, l'avortement thérapeutique, le blanchissement, les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et enfin les délits envers l'enfant et les femmes.

Maintenant que les textes sont en possession des autorités nationales, il s'agit de les mettre à disposition du plus grand nombre. En effet, de nombreux constats ont montré que dans certaines juridictions situées dans des régions éloignées de la capitale Bangui, le code pénal et le code de procédure pénale ne sont pas souvent à la portée de certains pratiquants du droit, ainsi que des acteurs de la chaîne pénale. Parfois aussi, lorsque ces personnes possèdent ces instruments juridiques fondamentaux, des paragraphes entiers et mêmes des chapitres n'y sont plus contenus du fait de leur détérioration par le temps. En fait, jusqu'à présent, ces codes se présentent sous forme de simple compilation de feuilles photocopiées contenant les prescriptions du législateur.

Le Ministre de la Justice et de la Moralisation, Monsieur Firmin Feindiro, en recevant les dons, a exalté la qualité du partenariat qui existe entre son département et le Système des Nations Unies en général et avec le BINUCA en particulier. Il a insisté sur l'engagement des autorités nationales à un très niveau de promouvoir la sécurité judiciaire et juridique en RCA comme inscrit dans la première partie du DSRP II qui a été récemment présenté lors de la Table Ronde des partenaires à Bruxelles au mois de juin 2011. Il a enfin promis de faire bon usage du matériel ainsi donné et a souhaité que le partenariat se renforce davantage pour que l'Etat de droit soit une réalité en RCA.

En conclusion, cette cérémonie a montré l'importance du rôle joué par le Fonds de Consolidation de la paix pour le soutien aux activités du gouvernement. C'est le lieu de féliciter l'Ambassadeur Jan Grauls, Président de la Configuration RCA ainsi que les pays qui l'accompagnent dans la mobilisation des partenaires et des fonds au bénéfice de la RCA.



R.R.a.i PNUD
Mme A.M. Cluckers.

La Remise des équipements en Photos



Remise des Véhicules Nissan 4x 4



Remise des Motos Cross



**3500 exemplaires du Code Pénal
et du Code de procédure pénal**



Des équipements Bureautiques